

LES SOLUTIONS FAYNOT

EN CONFORMITÉ AVEC LA RT 2005



SÉCURITÉ



RÉSISTANCE MÉCANIQUE



RÉSISTANCE AU FEU



THERMIQUE



ACOUSTIQUE

Enjeux de demain et développement durable.

Octobre 2007 - Photos : C. Carron - N. Juretig - E.Lallement - RC B Charleville-Mézières 785 820 655



MAÎTRISEZ L'ENVELOPPE DU BÂTIMENT SUR LE BOUT DES DOIGTS !

L'expérience, le savoir-faire et la capacité d'innovation font de Faynot l'un des premiers spécialistes de l'enveloppe du bâtiment. Ses ingénieurs et techniciens vous apportent la meilleure solution à toute question sur la toiture ou le bardage.

En parfaite conformité avec la RT 2005

Guide disponible sur demande : contact@faynot.com

FAYNOT
ENVELOPPE DU BÂTIMENT

FAYNOT ENVELOPPE VOS BÂTIMENTS, AUTREMENT...

RT 13 - 0800 7449 - Tél. : 03 24 33 70 70 - Fax : 03 24 32 84 93 www.faynot.com contact@faynot.com www.surtoiture.fr



FAYNOT INDUSTRIE SA
 BP 13 - 33 Rue Eva Thomé - 08 800 THILAY
 Tél. : 03.24.33.70.70 - Fax : 03.24.32.84.93
www.faynot.com - www.surtoiture.fr
contact@faynot.com

LES SOLUTIONS FAYNOT SÉCURITÉ PERMANENTE

Le **système Faynot** a toujours intégré dans sa mise en œuvre, sans aucune restriction, toutes les **contraintes techniques** qu'impose le respect des normes et des règles de **sécurité en vigueur**.

Cette remarque vaut aussi bien au niveau de la sécurité active, c'est-à-dire pendant les travaux, que de la sécurité passive, c'est-à-dire après les travaux.

La caractéristique essentielle du **système Faynot** est **d'appuyer son ossature secondaire sur la charpente initiale**, sans solliciter les éléments de la couverture existante, lorsqu'il s'agit d'une rénovation.

Même si cette démarche nécessite le **perçage de la couverture existante**, sommes-nous pour autant dispensés de réfléchir à **l'avenir** de la nouvelle toiture, à sa **tenue mécanique** dans le temps et à la **sécurité** qu'elle se doit d'offrir aux personnes intervenant un jour ou l'autre dans le cadre d'un entretien légitime de la toiture ?

Nota : La mise en œuvre de l'ossature secondaire Faynot doit être réalisée conformément aux règles de sécurité en vigueur (plus d'informations auprès des organismes spécialisés dans ce domaine : I.N.R.S., O.P.P.B.T.P., etc.).



Guide SÉCURITÉ



Guide RÉSISTANCE MÉCANIQUE



Guide RÉSISTANCE AU FEU



Guide THERMIQUE



Guide ACOUSTIQUE



LES SOLUTIONS FAYNOT SÉCURITÉ ACTIVE

PENDANT LES TRAVAUX

Pour des raisons **mécaniques** évidentes, la **rénovation** de certaines toitures nécessite le **perçage de la couverture existante** (dans le cas des couvertures en plaques fibres-ciment, notamment).

Faynot, dans un souci de **protection légitime des intervenants**, a fait face à ces nouvelles contraintes avec le sérieux qui la caractérise, en mettant au point, en étroite collaboration avec la **CRAM de Nancy**, une **buse d'aspiration** brevetée permettant le **perçage** des plaques en **toute sécurité** :

- dans le respect du décret 2006-761 du 30 juin 2006 ;
- dans la protection des intervenants ;
- dans le respect de l'environnement.

Cette buse permet de réaliser le **perçage** des plaques sans **rejet significatif de poussières**, ni dans l'atmosphère, ni à l'intérieur du bâtiment.

La buse doit être reliée à un aspirateur à filtration absolue, directement sur le tube de celui-ci par l'intermédiaire d'un raccord cylindrique faisant corps avec la buse.

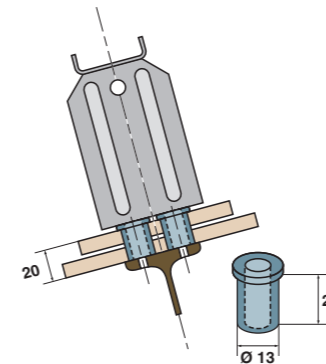
Equipée de deux trous, la buse sert également de **gabarit de perçage** dans l'optique du positionnement de deux cales d'épaisseurs en contact direct avec les pannes supports de la charpente existante.



La Buse FENO a fait l'objet d'un article dans la revue de l'INRS " Travail & Sécurité " de janvier 99, et dans la revue du CSTB

L'avis de la CRAM Nord-Est

Après avoir procédé à des essais au fumigène, la CRAM Nord-Est en a conclu que la buse retient efficacement les poussières, dans la mesure où la vitesse d'aspiration est supérieure à la vitesse tangentielle du foret.



LES SOLUTIONS FAYNOT SÉCURITÉ PASSIVE

APRÈS LES TRAVAUX

L'**originalité** du **concept Faynot** repose sur la fixation d'une ossature secondaire sur la charpente existante **sans solliciter l'enveloppe à rénover**. Il est, bien évidemment, impensable d'imaginer que les efforts de la nouvelle couverture puissent être reportés soit sur l'ancienne couverture, soit sur les fixations usagées de cette dernière (la résistance mécanique du nouveau complexe, ainsi constitué, serait alors purement aléatoire).

Par exemple, dans le cas d'une **couverture existante en plaques fibres-ciment**, il est **INDISPENSABLE** que des cales en acier soient placées dans **l'épaisseur des plaques** (voir croquis ci-contre) pour qu'il y ait **une liaison mécanique** parfaite entre la charpente, l'ossature secondaire et la seconde enveloppe du bâtiment.

Seule cette collaboration des structures assurera au bâtiment une **sécurité optimale** dans la libre circulation sur la nouvelle toiture (intervention, entretien...). En effet, la pose de la nouvelle enveloppe (de type bacs acier) permet d'offrir à la nouvelle couverture une **résistance à la chute d'un « corps mou » de grande dimension** (essai de choc), équivalent à une construction neuve.

